

UN1TÉ

NAGEURS-SAUVETEURS

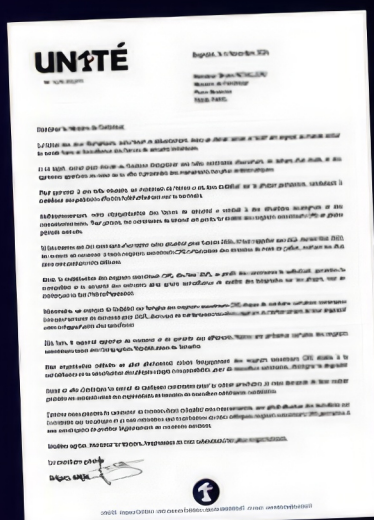
SAISON 2025

ACTE 1

APRÈS AVOIR SAISI SANS RELÂCHE
L'ENSEMBLE DES MAIRES DU LITTORAL EN 2024,
UN1TÉ S'ADRESSE DIRECTEMENT À
M. BRUNO RETAILLEAU, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR :



- Relancer et sanctuariser la saison 2025 ;
- Prendre en considération les expressions de besoins de nouvelles communes candidates ;
- Garantir aux Maires la présence des nageurs sauveteurs par la mise en place d'un plan pluriannuel actant l'engagement des nageurs sauveteurs.



UN1TÉ, attaché aux spécialités CRS,
milite pour le maintien du dispositif NS

06 novembre 2024
CONTACT @un1te.fr



FSMI-FO

Bagnolet, le 6 Novembre 2024

Monsieur Bruno RETAILLEAU
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75008 PARIS

Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

La tenue des Jeux Olympiques, sans heurt ni débordement, dans un climat serein et festif ont exposé au monde entier le savoir-faire et l'excellence des forces de sécurité intérieure.

A ce sujet, aucun pays n'avait eu l'audace d'organiser une telle cérémonie d'ouverture, en dehors d'un stade, et des épreuves sportives au cœur de la ville à proximité des monuments les plus emblématiques.

Pour parvenir à une telle réussite, un maximum de forces a dû être mobilisé sur la plaque parisienne, conduisant à mobiliser des policiers affectés habituellement sur le territoire.

Malheureusement, cette réorganisation des forces de sécurité a conduit à des situations incongrues et des mécontentements. Pour preuve, les communes du littoral ont perdu la totalité des nageurs sauveteurs CRS en pleine période estivale.

Si les maires ont été contraints d'accepter cette situation pour l'année 2024, il faut rappeler que déjà, durant l'été 2023, ils avaient dû renoncer à leurs nageurs sauveteurs CRS à l'occasion des émeutes du mois de juillet, mettant les élus dans une posture très délicate.

Ainsi, la mobilisation des nageurs sauveteurs CRS, dès l'été 2025, au profit des communes le sollicitant, garantira la tranquillité et la sécurité des estivants ainsi qu'une surveillance de qualité des baignades sur les plages, tout en renforçant le lien Police/Population.

Néanmoins, un manque de lisibilité sur l'emploi des nageurs sauveteurs CRS risque de conduire certaines communes à ne pas formuler de demande pour 2025, alors que de nombreuses localités aspirent au renforcement de leur dispositif voire à l'opportunité d'en bénéficier.

Dès lors, il apparaît opportun de rassurer et de garantir aux différents Maires une présence certaine des nageurs sauveteurs issus des Compagnies Républicaines de Sécurité.

Mon organisation sollicite un plan pluriannuel actant l'engagement des nageurs sauveteurs CRS dédiés à la surveillance et la sécurisation des plages couplé à la possibilité, pour de nouvelles communes, d'intégrer le dispositif.

Aussi et afin d'anticiper le retrait de quelques communes pour la saison prochaine, je vous demande de bien vouloir prendre en considération les expressions de besoins de nouvelles communes candidates.

Comme nous pouvons le constater au travers d'une actualité très mouvementée, une généralisation des incivilités est à craindre sur les plages et je suis convaincu que la présence de mes collègues nageurs sauveteurs CRS permettra à nos concitoyens de profiter légitimement de vacances sereines.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Le secrétaire général

Grégory JORON

